



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 18 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRAINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laure BESLIER, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 mars 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 22 / Présents : 21 / Votants : 22

PRÉSENTS : Laure BESLIER, Yves MORIN, Magali ROUDOUKINE, Rémi AMAILLAND, Chantal BARBEREAU, Julien AMAILLAND, Michelle JAUNATRE, Jean-Noël HUVELIN, Michel GUICHARD, Cécile CHIRON, Maxime BUSSARD, Marie-Claude GARNIER, Patrick DEFONTAINE, Véronique LE CADET, Vincent GARRIOU, Fabienne LÉDÉE, Johnny GROLLEAU, Stéphane LE DANIEL, Céline PIERRE, Gaël VINET, Florence THIBERT, Françoise THOUZEAU.

REPRÉSENTÉ : Stéphane LE DANIEL donne pouvoir à Laure BESLIER

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Michelle Jaunâtre a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2024.

Délibération 2025-001

Objet : Décisions du Maire pris en application de l'article L.2122-22 du CGT

Par délibération du 26 mai 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire les attributions prévues par l'article

L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Aux termes de l'article L.2122-23 du CGCT, le

Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22. C'est dans ces conditions qu'il est rendu compte ci-après des décisions intervenues depuis le 25 novembre 2023.

TIERS	DESIGNATION	MONTANT (TTC) en € - Observations
CRCESU	FRAIS CESU BDF DU 17 02 2025	13,24 €
GAZ DE BORDEAUX	Gaz Bibliothèque du 18-12-2024 au 17-01-2025	716,87 €
GAZ DE BORDEAUX	GAZ G.S.Jules Verne du 18-12-2024 au 17-01-2025	6 165,64 €
GAZ DE BORDEAUX	Gaz Salle Municipale-MJB du 18-12-2024 au 01-01-2025	375,30 €
CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VEN	Emp. 11CA échéance du 15/01/2025 (11CA-TERRAIN DE FOOT SYNTHETIQUE)	7 192,76 €
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMEN (CAFFIL)	Emp. 02DCL échéance du 01/01/2025-(RESTRUCT/EXTENSION GS JULES VERNE)	10 724,17 €
POLLENIZ (FDGON44)	Cotisations 2025	590,64 €
COSMOS MIMESIS PLANETARIUM	demi-journée Planétarium du 21-02-2025	478,30 €
SMACL	Assurance Dommage aux biens 2025	9 036,20 €
COSOLUCE	Paramétrage pour la prévoyance en 2025	390,00 €
ACF SOLUTIONS	l'inspection de la canalisation et débouchage /curage avec passage	406,50 €
RONDEAU AMENAGEMENT SERVICE	porte entrée local foot et vitre local foot suite sinistre Local foot du 04-11-2024	2 745,12 €
VERT LOISIRS	curage fossés + remise en forme chemin+ graviers VILLABEAU	5 974,80 €
URSSAF PAYS DE LA LOIRE	Cot URSSAF - Indemnités - février 2025	1 459,31 €
ASS FEDERATIVE DEP MAIRES DE LA	Cotisation 2025	726,27 €
ACTUM-NEXO	Téléphonie Hébergée 10 licences et Téléphones portable de janvier	1 213,08 €
ICI MEME SCOP	Elaboration d'un plan guide opérationnel "Coeur de Bourg-Coeur de Ville	12 750,00 €

	BRAINS (phase 1--diagnostic global et définition des enjeux et invariants)	
OCI OUEST (ILIANE)	Renouvellement de la maintenance veeam du 21-04-2025 au 20-04-2026	372,00 €
HACDIS	Lavage Ford fiesta Mairie le 04/02/2025	20,00 €
SOCOTEC ENVIRONNEMENT	Vérification portail automatique CTM	89,83 €
LAREVOLTE	6 Coques Samsung Glaxy Tablette A9 Jules Verne	141,85 €
HACDIS	Alimentation APS du 03-02-2025	106,37 €
HACDIS	Chocolats et Brioches pour BRAINS de rencontre du 06-02-2025	40,54 €
CONSEIL ARCHITECTURE URBANISME ENVIRONNE	Cotisation de 2025	288,00 €
ASS MAIRES PAYS RETZ	Cotisation de 2025	25,00 €
LOCAPOSTE	Frais d'affranchissement machine à affranchir Mairie de Janvier 2025	179,58 €
ESPACE EMERAUDE DUPONT	Habillement et vêtements de travail CTM	265,22 €
ACTUEL VET	Habillement et vêtements de travail CTM	33,18 €
ACTUEL NET	Habillement et vêtements de travail CTM	615,92 €
LEROY MERLIN	Diverses fournitures CTM	279,47 €
GROUPE COMPTOIR DE BRETAGNE	3 Couvercles pour casier de lavage gris clair Restaurant Scolaire	109,94 €
FOUSSIER	Lame pour scie circulaire CTM 07-01-2025	150,65 €
GAMA29	Diverses produits d'entretien divers Bâtiments	722,16 €
HACDIS	Alimentation ALSH des vacances de Février 2025	86,15 €
HACDIS	Calgon Rest.Scol./Café CTM	116,72 €
HACDIS	Carburants CTM du 04 et 10-02-2025 et MJB du 12-02-2025	123,60 €
ARMONYS RESTAURATION	Prestation Repas ALSH et Adulte Janvier 2025	771,04 €
ARMONYS RESTAURATION	Prestation Gestion Rest. et Petits déjeuners et Goûters APS de Janvier 2025	16 104,22 €
NANTES METROPOLE	Attribution de compensation de 2025	74 546,20 €
CRCESU	BDF DU 16/01 CESU	12,81 €
GAZ DE BORDEAUX	Gaz Commerce-Annexe Mairie du 20-11-2024 au 19-12-2024	425,81 €
GAZ DE BORDEAUX	Gaz Vestiaires Stade du 20-11-2024 au 19-12-2024	728,98 €
GAZ DE BORDEAUX	Gaz Salle Municipale du 18-11-2024 au 17-12-2024	542,51 €
GAZ DE BORDEAUX	Gaz Commerce-Annexe Mairie du 20-10-2024 au 19-11-2024	380,48 €
GAZ DE BORDEAUX	Gaz Vestiaires Stade du 20-10-2024 au 19-11-2024	500,17 €

GAZ DE BORDEAUX	Gaz Bibliothèque du 18-11-2024 au 17-12-2024	656,70 €
GAZ DE BORDEAUX	Gaz G.S.Jules Verne du 18-11-2024 au 17-12-2024	5 169,36 €
ENGIE VIRTS DGC REGION IDF (ELECTRICITE)	Electricité Divers Bâtiments du 20-09-2024 au 20-11-2024	8 404,48 €
ENGIE ELECTRICITE CCAS	Electricité Espace enfance-G.S.Jules Verne du 23-11-2024 au 23-12-2024	4 036,19 €
GROUPAMA LOIRE BRETAGNE	Assurance Dommage aux biens 2024	4 098,56 €
GROUPAMA LOIRE BRETAGNE	Assurance Dommage aux biens de 2023	3 910,47 €
REPAR'STORES	Changement du moteur volet G.S.Jules Verne	516,24 €
AMAZON BUSINESS	Volley 160x160x160mm dés en mousse ALSH	12,98 €
AMAZON BUSINESS	1 Aoowu Paillettes de corps, 12 couleurs maquillage ALSH	6,99 €
AMAZON BUSINESS	1 Millegu bracelets fluorescents lumineux ALSH	11,72 €
AMAZON BUSINESS	1 Master lock 9131 cadenas pour vestiaire, malle, armoire ALSH	6,99 €
AMAZON BUSINESS	1 Vaessen creative florence papier cartonné jaune 216g ALSH	3,99 €
AMAZON BUSINESS	1 Grimtout générique fard visage et corps blanc et 1 bleu ALSH	21,97 €
AMAZON BUSINESS	1 Lot de 5 bouteilles de peinture pailletée 250ml concentré	29,66 €
AMAZON BUSINESS	Maq-Galet lilas 20ml Grim tout vrac ALSH	12,03 €
AMAZON BUSINESS	1 Grim'tout gel pailleté visage tube de 25ml sous blister argent ALSH	8,07 €
AMAZON BUSINESS	Papier noir cartonné A5 300gsm ALSH	7,99 €
AMAZON BUSINESS	100 Espace Autocollants planètes stickers	7,99 €
AMAZON BUSINESS	2 Mondy MOO852 jeu de plein air ballon foot mousse D20 cm ALSH	19,39 €
AMAZON BUSINESS	3520 Pièces brillant cercle autocollant étincelle couleur	5,99 €
COSOLUCE	Abonnement Pack Optima 2025+500 jetons cofre-fort Agent	10 172,50 €
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PRESSE-OCEAN SERPO	Cotisation Maires ruraux 2025	110,00 €
NEXECUR PROTECTION	Renouvellement abonnement pour 2025	367,00 €
NEXECUR PROTECTION	Télésurveillance Local Club Stade de 2025	663,96 €
COSOLUCE	SOS Secrétaire (Accompagnement à distance paie de janvier 2025)	750,00 €
EQUIP SERVICE	Changement de fournitures électroménagers du 10-06-2024 au 10-06-2025	986,40 €

EDP PIVETEAU	Voliges plabe acier pour arbres fruitiers Espace vert	145,88 €
CHARIER (carrières)	Sable Espace vert	969,28 €
BORDET/HERAULT ELAGAGE	Mise aux anciennes coupes, évacuation des branchages	4 920,00 €
BORDET/HERAULT ELAGAGE	Travaux Parc des Primevères (Abattage de 2 prunus morts et morts et rognage des souoches, broyage des branchages...)	2 640,00 €
WMD DIFFUSION	Fournitures scolaires G.S.Jules Verne	112,00 €
YESSS ELECTRIQUE	1 Contacteur CTM	95,52 €
YESSS ELECTRIQUE	1 Boitier d'arrêt d'urgence pour le coffret d'urgence	10,94 €
PROLIANS VAMA DOCKS	1 Perçeuse visseuse CTM	351,70 €
O'BRICO (BRICO PRO)	Liteaux CTM Divers petit équipement CTM	205,85 €
CD LELEC (CEDEO)	Système de chasse d'eau pour la Bibliothèque	100,38 €
CD LELEC (CEDEO)	Diverves fournitures pour les douches salle de sport	201,43 €
10 DOIGTS	Diverses fournitures éducatives ALSH et APS	118,23 €
SODEXFRANC (SUPER U BOUAYE)	Galettes des rois Bureau Municipal du 07-01-2025	72,16 €
HACDIS	Carburants 17 et 31/01/2025 CTM	170,82 €
FARAGO LE CARRE	Dératisation garage rue de la Forge	260,45 €
ASSOCIATION SUD LOIRE AVENIR	Cotisation de 2025	60,00 €
ADIL	Cotisation 2024	843,30 €
HACDIS	Courses pour voeux à la population du 10-01-2025	125,57 €
HACDIS	Chocolats pour le goûter des Aînés Février 2025	25,72 €
OUEST FRANCE	Renouvellement Abonnement Ouest-France 2025	436,00 €
LA VIE COMMUNALE (L'ETAT CIVIL ENLIGNE)	Abonnement à la vie communale et départementale de 2025	143,70 €
DECALOG SOFTWARE	Maintenance Décalog de 2025 Bibliothèque	983,12 €
RECORD PORTES AUTOMATIQUES	Vérification porte automatique Accueil mairie (22-01-2025)	511,15 €
PITNEY BOWES	Location Machine à affranchir pour 2025	582,64 €
NILFISK ADVANCE	Fournitures de petit équipement	549,91 €
LEROY MERLIN	Diverses outillage pour la plomberie, électricité Mairie Jules	479,03 €
LEROY MERLIN	Diverses fournitures CTM 07-01-2025	121,67 €
HACDIS	1 jeux arbre de noël personnel (suite jeux en double acheté chez	43,83 €
HACDIS	Café CTM et diverses petites fournitures CTM	92,12 €

CINEMA LE MONTAGNARD	10 Tickets de cinéma pour lundi cinéma (Tickets N°7295 à 7304)	50,00 €
CHATEAU DE LORIERE	Vins pour diverses manifestations 2025	181,20 €
CHATEAU DE LORIERE	Vins pour les voeux à la population du 10-01-2025	115,20 €
CHATEAU DE LORIERE	Vins pour voeux aux personnel du 17-01-2025	141,60 €
CDC CONSEILS	Relevé topographique de l'école jules verne et espace enfance	2 856,00 €
SGM (SOCIETE GARAGE MECANIQUE)	Tête de fil pour débroussaileuse CTM	96,29 €
GARAGE DELECRIN	Changement 4 pneus kleber du Sprinter CTM le 02-01-2025	479,22 €
CTA DU BORD DE LOIRE	Contrôle technique MERCEDES SPRINTER CTM le 07-01-2025	91,00 €
CTA DU BORD DE LOIRE	Contrôle technique Ford Fiesta le 08-01-2025	86,00 €
ABL BUORD LITTORAL	Débouchage des toilettes publics par le tabouret Bibliothèque	393,60 €
KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS	Solution N°024805 en unité de temps du 18-01 au 17-04-2025	148,26 €
KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS	Solution N°02377738 Service enfance-copieur XC4150 du 01-01 au 31-03-2025	473,95 €
KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS	Solution N°02385578 Copieur Mairie du Bas copieur C250i au 20-12-2024	245,60 €
KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS	Solution N°02377737-G.S.Jules Verne copieur BH368e et Mairie	926,17 €
KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS	Solution N°02377736 Mairie (solution drive)	1 365,42 €
KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS	Loyer Solution N°02385577 Mairie du Bas du 01-01 au 31-03-2025	310,80 €
KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS	Loyer Solution N°02381353 Ecole Sainte Anne du 01-01 au 31-03-2025	256,80 €
FAC IMPRIMEUR	1 Chèque Factice géant pour versement subvention Brains en rose (Ma Parenthèse)	53,16 €
SODIRETZ	Fournitures scolaires Jules Verne	72,74 €
L'ATHANOR SEME	Fournitures scolaires Jules Verne	223,00 €
FRIMAUDEAU	Fournitures scolaires Jules Verne	41,93 €
FRIMAUDEAU	Fournitures scolaires Jules Verne	44,45 €
BUREAU VALLEE	Fournitures administrative divers Bâtiments	384,40 €
OPITEC FRANCE	Fil de Câblage, Ampoules fixes E10, douille E10 G.S.Jules Verne	105,79 €
HACDIS	Cidre galette Bibliothèque le 21-01-2025	9,96 €

HACDIS	Carburants 13 et 14-01-2025 CTM	126,41 €
REG AV SERVICE ADMINISTRATIF BRA	1 Vignette Crit'Air Mercedes Benz CTM et 1 Vignette Crit'Air Ford	7,62 €
MASSARDIER MADISON	Erreur de quotient familial pour Décembre 2024-Repas de gatuingt	4,45 €
MASSARDIER MADISON	Erreur de quotient familial pour Novembre 2024-Repas de gatuingt	62,30 €
MASSARDIER MADISON	Erreur de quotient familial pour octobre 2024-Repas de gatuingt	40,05 €
LES SAVEURS DE GREG	Repas personnel du 17-01-2025 de Noël	759,99 €
BOULANGERIE BEURIER	200 réductions salées + pain surprise 10 à 12 personnes pour le 17-01-2025	262,57 €
OCI OUEST (ILIANE)	Maintenance Régie de janvier 2025	708,00 €
CTA DU BORD DE LOIRE	Contrôle technique Ford Transit CTM 24-01-2025	91,00 €
LIBRAIRIE COIFFARD	Livres Bibliothèque de 2024	469,61 €
YESSS ELECTRIQUE	Spot de l'Eglise	120,40 €
AMAZON BUSINESS	1 Paquet de 60 feuilles de soie doré (50 x 35 cm) papier	8,99 €
AMAZON BUSINESS	12 Pièces sac papier kraft-sac cadeau avec poignée pour offrir	23,99 €
AMAZON BUSINESS	3 Chemin de table or à motif vines métallisés (28 cm x 5m) décoration	47,94 €
AMAZON BUSINESS	3 Chemin de table façon lin gris, points argentés (28 cm X5m)	59,94 €
HACDIS	Alimentation APS du 22-01-2025	96,49 €
BOULANGERIE BEURIER	3 Galettes (1 pour 8 personnes frangipane-1 de 8 personnes frangipane, poire et chocolat te 1 de 6 personnes pomme) avec les Bénévoles de la Bibliothèque	75,24 €
SIACI SAINT HONORE (VIVINTER)	Cotisations Assurance Personnel 2025	53 293,34 €
SPEC MADELAINE-BRISSET	Assurance protection juridique 2025	737,00 €
SMACL	Assurance à Reponsabilité civile 2025	1 686,06 €
GROUPAMA LOIRE BRETAGNE	Assurance Bris de Machines 2025	297,06 €
GROUPAMA LOIRE BRETAGNE	Assurance Multirisque Mission Collaborateur 2025	449,21 €
GROUPAMA LOIRE BRETAGNE	Assurance Flotte 2025	3 017,40 €
NEXECUR PROTECTION	Intervention 10-01-2025 changement de télésurveillance Local club Stade	238,80 €
NEXECUR PROTECTION	Télésurveillance MAIRIE pour 2025	540,00 €
NEXECUR PROTECTION	Télésurveillance Local Club Stade pour 2025	38,69 €
NEXECUR PROTECTION	Télésurveillance Restaurant Scolaire pour 2025	540,00 €
NEXECUR PROTECTION	Télésurveillance Centre Technique Municipal pour 2025	540,00 €

LES FABULEUSES	Acompte de 50 % Spectacle transformistes le 27-02-2025 pour les animations festifs des Aînés	560,00 €
ENGIE HOME SERVICES	Intervention suite panne de chauffage Mairie 13-01-2024	178,42 €
REPAR'STORES	Changement du moteur G.S.Jules Verne-22-01-2025	516,24 €
VERT LOISIRS	chantier petit Pesle (Pose de buses pour accès chantier) et Elagage	2 024,40 €
AMAZON BUSINESS	3 lots de mange debout diverses manifestations avec 2 Housses	212,97 €

291 093,74 €

Fait à Brains, le 18 mars 2025

Le Maire, Laure BESLIER



Le secrétaire de séance, Michelle Jaunâtre



Publié le : 21 mars 2025



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 18 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRAINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laure BESLIER, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 mars 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 22 / Présents : 21 / Votants : 22

PRÉSENTS : Laure BESLIER, Yves MORIN, Magali ROUDOUKINE, Rémi AMAILLAND, Chantal BARBEREAU, Julien AMAILLAND, Michelle JAUNATRE, Jean-Noël HUVELIN, Michel GUICHARD, Cécile CHIRON, Maxime BUSSARD, Marie-Claude GARNIER, Patrick DEFONTAINE, Véronique LE CADET, Vincent GARRIOU, Fabienne LÉDÉE, Johnny GROLLEAU, Stéphane LE DANIEL, Céline PIERRE, Gaël VINET, Florence THIBERT, Françoise THOUZEAU.

REPRÉSENTÉ : Stéphane LE DANIEL donne pouvoir à Laure BESLIER

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Michelle Jaunâtre a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2024

Délibération 2025-002

Objet : Délibération autorisant une demande de subvention auprès du Département 44 et de Nantes Métropole

La commune a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt cœur de bourg du Département, le comité d'élus départementaux a retenu la candidature de la commune en décembre 2024.

Selon les modalités de mise en œuvre de la politique de soutien aux territoires, validées par la commission permanente du 26 mars 2020, les communes lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt cœur de bourg/cœur de ville s'engagent à élaborer une stratégie de revitalisation de leur cœur de bourg, sur l'ensemble des leviers : commerce, habitat, services, mobilité et identité.

Cette stratégie doit se traduire dans un plan guide opérationnel qui doit être intégrateur de l'ensemble des orientations et projets retenus afin de répondre aux enjeux résultants du diagnostic. Le plan guide devra définir un périmètre d'intervention, et concentrer les projets qui contribuent à la revitalisation sur les axes précités, afin d'en renforcer les effets de leviers.

Pour ce faire, la commune de Brains a retenu, après appel à candidature, la société Ici Même pour la réalisation du plan guide.

Le département et Nantes Métropole soutiennent financièrement la réalisation du plan guide.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la demande de soutien financier au Département et à Nantes Métropole au titre du pilier cœur de bourg du dispositif de soutien aux territoires 2020-2026, pour la réalisation d'un plan guide opérationnel AUTORISE Mme le Maire à solliciter la subvention correspondante au Département et à Nantes Métropole et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Fait à Brains, le 18 mars 2025

Le Maire, Laure BESLIER



Le secrétaire de séance, Michelle Jaunâtre



Publié le : 21 mars 2025



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 18 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRAINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laure BESLIER, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 mars 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 22 / Présents : 21 / Votants : 22

PRÉSENTS : Laure BESLIER, Yves MORIN, Magali ROUDOUKINE, Rémi AMAILLAND, Chantal BARBEREAU, Julien AMAILLAND, Michelle JAUNATRE, Jean-Noël HUVELIN, Michel GUICHARD, Cécile CHIRON, Maxime BUSSARD, Marie-Claude GARNIER, Patrick DEFONTAINE, Véronique LE CADET, Vincent GARRIOU, Fabienne LÉDÉE, Johnny GROLLEAU, Stéphane LE DANIEL, Céline PIERRE, Gaël VINET, Florence THIBERT, Françoise THOUZEAU.

REPRÉSENTÉ : Stéphane LE DANIEL donne pouvoir à Laure BESLIER

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Michelle Jaunâtre a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2024.

Délibération 2025-003

Objet : Approbation de la convention de partenariat avec l'Éducation Nationale et l'Association Nantes Natation pour la mise en place de l'enseignement de la natation en milieu scolaire de 1^{er} degré avec la commune de Brains pour 2025

Depuis 2022, la Commune de Brains, qui ne dispose pas de piscine à proximité permettant d'accueillir les élèves de la commune, met à disposition des 2 écoles, un bassin mobile de 12mx5m avec 1.50m de profondeur, afin de répondre aux obligations scolaires. Ce bassin est installé sur le parking de la salle polyvalente, lieu disposant de sanitaires et de vestiaires équipés de douches. Ce lieu a été identifié comme un espace adapté et sécurisé par l'ensemble des partenaires lors de différentes rencontres (Mairie, Éducation Nationale et association Nantes Natation).

La mise à disposition du bassin mobile et la gestion des séances de natation sont assurées par l'association Nantes Natation.

Cette convention a pour objet de définir les dispositions relatives à l'organisation de l'enseignement de la natation en milieu scolaire de premier degré pour les écoles élémentaires et maternelles de la commune de Brains gérées par l'association Nantes Natation.

L'Association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les directives de l'Éducation Nationale (circulaire n°2017-127 du 22-8-2017), un programme d'actions permettant de répondre aux objectifs d'apprentissage de la natation en milieu scolaire.

Ce programme sera validé par les différents partenaires et fera apparaître les niveaux des classes ainsi que le planning détaillé des séances par groupe. Les séances de natation seront mises en place sur l'ensemble des temps scolaires du 12 mai au 27 juin 2025.

La convention est conclue pour une durée d'une année. Elle prendra effet après transmission de la délibération du Conseil Municipal approuvant la présente convention en contrôle de légalité et signature de la présente convention. Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

La Commune s'engage à verser une subvention pour l'installation du bassin mobile et la rémunération des maîtres-nageurs.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la délibération proposée, et AUTORISE Madame le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer la convention.

Fait à Brains, le 18 mars 2025

Le Maire, Laure BESLIER



Publié le : 21 mars 2025

Le secrétaire de séance, Michelle Jaunâtre





Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 18 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRAINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laure BESLIER, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 mars 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 22 / Présents : 21 / Votants : 22

PRÉSENTS : Laure BESLIER, Yves MORIN, Magali ROUDOUKINE, Rémi AMAILLAND, Chantal BARBEREAU, Julien AMAILLAND, Michelle JAUNATRE, Jean-Noël HUVELIN, Michel GUICHARD, Cécile CHIRON, Maxime BUSSARD, Marie-Claude GARNIER, Patrick DEFONTAINE, Véronique LE CADET, Vincent GARRIOU, Fabienne LÉDÉE, Johnny GROLLEAU, Stéphane LE DANIEL, Céline PIERRE, Gaël VINET, Florence THIBERT, Françoise THOUZEAU.

REPRÉSENTÉ : Stéphane LE DANIEL donne pouvoir à Laure BESLIER

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Michelle Jaunâtre a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2024.

Délibération 2025-004

Objet : Déploiement et exploitation de bornes IRVE avec la société e-totem Infra Nantes – approbation et signature

Afin de se conformer aux obligations de la loi LOM (loi d'Orientation des Mobilités) et aux attentes des automobilistes de véhicules électriques, Nantes Métropole a finalisé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour identifier un opérateur de déploiement et d'exploitation de nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques sur les 24 communes du territoire métropolitain. L'opérateur retenu est e-totem infra Nantes.

L'objectif de cet opérateur est de déployer 1450 points de charge prioritairement sur des parkings d'équipements publics que les communes et Nantes Métropole acceptent de lui mettre à disposition de manière temporaire.

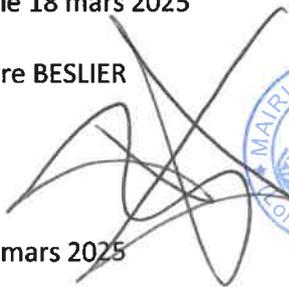
Dans cette perspective, la commune de Brains a identifié 2 sites en vue de l'installation de bornes de recharges électriques :

- Mairie de Brains : parking bas
- Salle polyvalente : parking

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le principe de déploiement et de l'exploitation des bornes IRVE ainsi que les sites d'implantation choisis, avec la société E-Totem Infra Nantes et AUTORISE Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention.

Fait à Brains, le 18 mars 2025

Le Maire, Laure BESLIER



Publié le : 21 mars 2025

Le secrétaire de séance, Michelle Jaunâtre





Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 18 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRAINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laure BESLIER, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 mars 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 22 / Présents : 21 / Votants : 22

PRÉSENTS : Laure BESLIER, Yves MORIN, Magali ROUDOUKINE, Rémi AMAILLAND, Chantal BARBEREAU, Julien AMAILLAND, Michelle JAUNATRE, Jean-Noël HUVELIN, Michel GUICHARD, Cécile CHIRON, Maxime BUSSARD, Marie-Claude GARNIER, Patrick DEFONTAINE, Véronique LE CADET, Vincent GARRIOU, Fabienne LÉDÉE, Johnny GROLLEAU, Stéphane LE DANIEL, Céline PIERRE, Gaël VINET, Florence THIBERT, Françoise THOUZEAU.

REPRÉSENTÉ : Stéphane LE DANIEL donne pouvoir à Laure BESLIER

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Michelle Jaunâtre a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2024.

Délibération 2025-005

Objet : Convention de financement de l'accès au droit (Maison de la justice et du droit et point d'accès au droit) - Approbation

La loi du 18 décembre 1998 relative à l'accès au droit et à la résolution amiable des conflits définit les composantes de l'accès au droit :

- permettre l'accès à tous à une information sur les droits et devoirs par une offre de consultations juridiques gratuites ;
- aider les habitants dans l'accomplissement de toute démarche en vue de l'exercice d'un droit ou de l'exécution d'une obligation de nature juridique ;
- assister les usagers pour la rédaction et la conclusion d'actes juridiques.

Elle place les Conseils Départementaux de l'Accès au Droit (CDAD) au cœur du dispositif, dans un rôle d'animation et de coordination. Les CDAD sont sous l'autorité de l'administration judiciaire.

En Loire-Atlantique, le CDAD, constitué sous forme d'un groupement d'intérêt public (GIP), anime la politique d'accès au droit, sous la Présidence du Président du Tribunal Judiciaire de Nantes. Nantes Métropole est membre de ce GIP depuis 2018, pour le compte des communes.

L'accès au droit est structuré, sur le territoire, autour de la Maison de la Justice et du Droit (MJD) de Rezé, créée par arrêté ministériel en 2003. Cette offre de services est complétée localement par les Points Justice nantais et d'autres permanences juridiques organisées à l'initiative de plusieurs communes de l'agglomération. Suite à la fermeture de la MJD de Nantes en avril 2024 du fait du non-remplacement du poste de greffier par la cour d'Appel de Rennes, le Point Justice installé au sein du Pôle Daniel Asseray, avec la mobilisation d'un personnel d'accueil de la ville de Nantes, a permis la poursuite des services de l'accès au droit et des modes alternatifs de règlement des différends au sein du quartier des Dervallières à Nantes. Il existe donc depuis avril 2024 deux Points Justice sur le territoire métropolitain, implantés à Nantes Nord et aux Dervallières.

L'accueil dans la maison de la justice et du Droit et dans les Points Justice est ouvert à tous, sans condition de ressources. Au sein des MJD, l'activité est la suivante : accès au droit, modes alternatifs de règlement des différends (MARD : négociation, conciliation, médiation) et activité pénale. Dans les Points Justice, on retrouve les services de l'accès au droit et les modes alternatifs de règlement des différends.

En 2023, les Maisons de la Justice et du Droit et les Points Justice ont accueilli (accueils physiques, téléphoniques et mails) plus de 9 500 personnes, qui ont bénéficié d'informations/orientations et d'entretiens par les professionnels mobilisés par le CDAD.

L'intervention de la Métropole et des communes dans ce domaine relève d'une politique volontariste, adossée à la prévention de la délinquance pour la Métropole, et principalement son axe « aide aux victimes » et à l'action sociale pour les autres communes.

Pour mémoire, par délibération du 5 octobre 2018, pour la période 2019-2021, puis par délibération des 9 et 10 décembre 2021 pour la période 2022-2024, le conseil métropolitain a approuvé la participation au fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit et des Points Justice situés sur le territoire de la métropole, ainsi que la répartition du financement de l'accès au droit entre la métropole (50%) et les communes (50%) avec calcul au prorata du poids de la population de chaque commune.

Par délibération du 13 décembre 2024 le conseil métropolitain a confirmé ce principe de financement.

Pour la période 2025-2027, le montant annuel total à financer par la métropole et les 24 communes est de 70 000€.

Les contributions des 24 communes, qui s'élèveront à 35 000 € au total, seront versées à la Métropole annuellement. La Métropole remboursera les communes concernées par la prise en charge directe des charges de fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit et des Points Justice : Rezé et Nantes.

En parallèle, la Métropole poursuit l'animation de la démarche en direction des 24 référents Accès au Droit désignés par les communes, avec notamment l'organisation de 2 à 4 ateliers de sensibilisation par an.

Par la présente délibération, il s'agit d'approuver la convention entre Nantes Métropole et la commune définissant les conditions de financement de l'accès au droit par la commune et établie pour une durée de 3 ans (2025,2026,2027).

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE les termes de la convention de financement de l'accès au droit entre Nantes Métropole et la commune, fixant notamment le montant annuel de contribution de la commune, et AUTORISE Mme Le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention.

Fait à Brains, le 18 mars 2025

Le Maire, Laure BESLIER

Publié le : 21 mars 2025



Le secrétaire de séance, Michelle Jaunâtre



Accusé de réception en préfecture
044-214400244-20250318-180325_2025005-DE
Reçu le 20/03/2025



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 18 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRAINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laure BESLIER, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 mars 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 22 / Présents : 21 / Votants : 22

PRÉSENTS : Laure BESLIER, Yves MORIN, Magali ROUDOUKINE, Rémi AMAILLAND, Chantal BARBEREAU, Julien AMAILLAND, Michelle JAUNATRE, Jean-Noël HUVELIN, Michel GUICHARD, Cécile CHIRON, Maxime BUSSARD, Marie-Claude GARNIER, Patrick DEFONTAINE, Véronique LE CADET, Vincent GARRIOU, Fabienne LÉDÉE, Johnny GROLLEAU, Stéphane LE DANIEL, Céline PIERRE, Gaël VINET, Florence THIBERT, Françoise THOUZEAU.

REPRÉSENTÉ : Stéphane LE DANIEL donne pouvoir à Laure BESLIER

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Michelle Jaunâtre a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2024.

Délibération 2025-006

Objet : Adoption du montant révisé de l'Attribution de Compensation pour 2025, 2026 et 2027

Le 26 novembre 2021, la Commission d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT) a approuvé le rapport ayant pour objet d'évaluer les dépenses d'entretien des espaces verts d'abords de voirie créés depuis 2001, assurées par les communes, dans l'objectif de prendre en compte le remboursement de ces coûts d'entretien dans les attributions de compensation.

Les conseils municipaux ont approuvé ce rapport de la CLECT dans les conditions de majorité requise à l'article L.5211-5 du CGCT. Par délibération n°2022-68, le conseil métropolitain du 24 mars 2022 a fixé les montants d'AC pour l'année 2022.

Conformément au rapport de la CLECT du 26 novembre 2021, une première révision de l'AC est intervenue en 2023 sur la base de l'inventaire, commune par commune, des espaces verts d'abords de voirie et ce avec un effet rétroactif au 1er janvier 2022, suivi en 2024, d'une actualisation de 1 % des montants correspondants. Ce travail a conduit à l'adoption de la délibération du conseil métropolitain du 10 février 2023 fixant les montants d'AC pour 2023 et 2024.

Conformément au rapport de la CLECT du 26 novembre 2021, une seconde révision de l'AC doit intervenir pour tenir compte des nouvelles surfaces des espaces verts d'abords de voirie livrées à partir du 1er janvier 2022. Cette actualisation intègre la mise à jour et les corrections apportées au patrimoine antérieur à 2022, le patrimoine nouvellement créé entre 2022 et 2024 ainsi qu'une revalorisation des coûts unitaires d'entretien (sur la base de l'évolution de l'indice EV4 sur la période 2022-2024).

S'y ajoute une régularisation ponctuelle des AC 2022-2023-2024 pour tenir compte de l'impact de la mise à jour du patrimoine antérieur à 2022 réalisée à la revoyure 2024. Elle doit permettre de fixer les AC pour les années 2025 et 2026. En 2026, puis 2027, une actualisation de 1 % de la part fixe des conventions de gestions est également prévue.

Par ailleurs, il est rappelé que le Conseil Métropolitain du 9 février 2024 a voté la reconnaissance de l'intérêt métropolitain des équipements culturels du Théâtre Graslin et de l'Orchestre National des Pays de la Loire (ONPL) qui se traduit par leurs transferts de la ville de Nantes à Nantes Métropole à compter du 1er mars 2024. La Commission d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 17 avril 2024 pour évaluer les charges liées à ces transferts sur la base d'un rapport qu'elle a approuvé. Les conseils municipaux ont également approuvé ce rapport de la CLECT dans les conditions de majorité requise à l'article L.5211-5 du CGCT.

Le conseil métropolitain du 4 octobre 2024 s'est prononcé sur le montant de l'attribution de compensation (AC) 2024 de la Ville de Nantes résultant du rapport de la CLECT du 17 avril 2024 selon les modalités de calcul suivantes :

	Montant d'AC au 01/01/2024	Montant d'AC à déduire au titre des transferts Graslin et ONPL	Montant d'AC à déduire au prorata temporis 2024 (10/12e)	Montant d'AC 2024 (prorata temporis)
Ville de Nantes	28 697 428,46 €	1 421 687,00 €	1 184 739,17 €	27 512 689,29 €

Le conseil métropolitain des 12 et 13 décembre 2024 a approuvé, par un vote à la majorité des 2/3, les attributions de compensation (AC) allouées en 2025, 2026 et 2027 résultants des rapports de la CLECT du 26 novembre 2021 et du 17 avril 2024 selon les modalités de calcul suivantes :

Ce qui aboutit aux montants d'AC ci-dessous :

Communes	Montants d'AC		
	2025	2026	2027
Basse Goulaine	292 168,14	260 748,13	261 903,14
Bouaye	24 345,68	36 447,24	37 506,89
Bouguenais	5 681 191,42	5 626 560,30	5 630 231,80
Carquefou	8 920 475,53	9 100 789,45	9 108 226,82
La Chapelle sur Erdre	1 176 479,90	1 318 207,69	1 321 869,68
Couëron	3 571 682,56	3 391 517,73	3 393 959,34
Indre	2 721 554,31	2 710 974,87	2 711 362,60
La Montagne	-365 608,27	-352 793,36	-352 554,63
Nantes	28 884 674,01	28 537 658,21	28 562 561,75
Orvault	2 484 615,92	2 459 095,56	2 462 991,58
Le Pellerin	-150 257,35	-166 366,69	-165 900,21
Rezé	6 134 517,88	6 125 270,57	6 130 930,34
St Aignan de Grand Lieu	1 732 035,09	1 754 876,12	1 755 815,26
St Herblain	12 641 065,35	12 545 435,53	12 556 393,30
St Jean de Boiseau	-55 544,37	-85 535,70	-84 769,58
St Sébastien sur Loire	623 209,42	653 254,80	655 465,62
Ste Luce sur Loire	1 258 021,98	1 247 359,95	1 248 916,37
Sautron	451 585,54	442 426,62	443 292,57
Les Sorinières	669 406,97	644 466,15	645 920,35
Thouaré	485 330,29	472 510,78	473 305,54
Vertou	1 867 225,59	1 820 416,50	1 823 398,19
Brains	-74 546,20	-77 223,91	-76 941,36
Mauves sur Loire	20 691,17	19 380,76	19 753,49
St Léger les vignes	62 748,87	32 400,14	32 671,57
Total	79 057 069,44	78 517 877,46	78 596 310,45

Conformément à l'article 1609 nonies C V 1°bis, une fois les montants de révision d'AC ci-dessus adoptés par le conseil métropolitain, chaque commune délibère à la majorité simple sur les montants révisés d'AC 2025, 2026 et 2027 la concernant et résultant des rapports de la CLECT du 26 novembre 2021 et du 17 avril 2024.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** les modalités de révision des attributions de compensation telles que résultant de la délibération du conseil métropolitain en date des 12 et 13 décembre 2024, **APPROUVE** les montants de l'attribution de compensation résultant de la mise en œuvre de ces modalités pour la Commune de Brains pour 2025, soit – 74 546, 20 €, ainsi que pour 2026, soit – 77 223,91€ et pour 2027, soit – 76 941.36 €, et **AUTORISE** Mme le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Brains, le 18 mars 2025

Le Maire, Laure BESLIER



Publié le : 21 mars 2025

Le secrétaire de séance, Michelle Jaunâtre





Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 18 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRAINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laure BESLIER, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 mars 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 22 / Présents : 21 / Votants : 22

PRÉSENTS : Laure BESLIER, Yves MORIN, Magali ROUDOUKINE, Rémi AMAILLAND, Chantal BARBEREAU, Julien AMAILLAND, Michelle JAUNATRE, Jean-Noël HUVELIN, Michel GUICHARD, Cécile CHIRON, Maxime BUSSARD, Marie-Claude GARNIER, Patrick DEFONTAINE, Véronique LE CADET, Vincent GARRIOU, Fabienne LÉDÉE, Johnny GROLLEAU, Stéphane LE DANIEL, Céline PIERRE, Gaël VINET, Florence THIBERT, Françoise THOUZEAU.

REPRÉSENTÉ : Stéphane LE DANIEL donne pouvoir à Laure BESLIER

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Michelle Jaunâtre a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2024.

Délibération 2025-007

Objet : Signature du Contrat Local de Santé Métropolitain - approbation

Placée parmi les préoccupations prioritaires de la population, la santé est définie par l'Organisation Mondiale de la Santé comme « *un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* »

Elle résulte d'une combinaison de plusieurs facteurs d'ordre individuel, social, territorial, économique, environnemental, culturel ou encore politique. La grande majorité de ces déterminants sont des déterminants sociaux, définis comme « *les circonstances dans lesquelles les individus naissent, grandissent, vivent, travaillent et vieillissent ainsi que les systèmes mis en place pour faire face à la maladie* »¹.

Par leurs compétences communales et intercommunales, agissant sur de multiples déterminants de la santé, les collectivités territoriales sont des actrices de santé publique incontournables. Toutes les politiques améliorant les conditions de vie au quotidien ont un impact favorable sur la santé.

Volontariste, Nantes Métropole s'est dotée d'une politique publique santé métropolitaine fondée sur les valeurs de justice sociale, d'égalité, de proximité et de solidarité, dont la ligne directrice est « *Inscrire la santé au cœur de l'action publique métropolitaine en contribuant à la réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales en santé* ». Votée à l'unanimité en juin 2023, elle s'inscrit en complémentarité des actions portées par les communes.

Parmi les actions phares, le Contrat Local de Santé métropolitain participe à la construction des dynamiques territoriales de santé. Il permet la rencontre du projet porté par l'Agence Régionale de Santé (ARS), les aspirations des collectivités territoriales et les habitants pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations, au cœur des territoires.

Élaboré dans une dynamique collective associant l'Agence Régionale de Santé, les collectivités territoriales, des partenaires institutionnels et associatifs, il s'inscrit résolument dans le champ de la prévention, de la promotion de la santé, de la promotion des environnements et des modes de vie favorables à la santé, de l'accès aux droits en santé et à des soins coordonnés et s'engage dans des actions en faveur de la santé mentale.

Signataires, Nantes Métropole, les 24 communes de Nantes Métropole, l'Agence Régionale de Santé, la Préfecture, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Caisse d'Allocations Familiales, le Centre Hospitalier Universitaire de Nantes et l'Éducation Nationale, s'engagent à décliner les objectifs communs définis collectivement sur l'ensemble du territoire métropolitain, ainsi que les premières actions déployées dès 2025 que sont :

- **Axe socle : Développer une gouvernance et des outils permettant l'exécution d'un contrat dynamique, efficace et partenarial** (*Produire des données sur l'état de santé des habitants et les déterminants de la santé, et les partager / Soutenir le Hall Santé du CHU ...*)
- **Axe 1 : Promouvoir des environnements favorables à la santé** (*Prévenir le risque sanitaire lié à l'implantation du moustique tigre, informer et sensibiliser le public à la qualité de l'air extérieur ...*)
- **Axe 2 : Promouvoir des modes de vie favorables à la santé** (*Former les acteurs relais (animateurs, enseignants,...) aux compétences psycho-sociales et à la conception de projets de renforcement des Compétences Psycho Sociales auprès des enfants (ex : estime de soi, savoir prendre des*

décisions, développer une pensée critique ...) / Développer un programme motivationnel encourageant la pratique de la marche)

- **Axe 3 : S'engager en faveur de la santé mentale** (Proposer des offres de formation premiers secours en santé mentale et la parution d'un guide santé mentale métropolitain / déployer les ambassadeurs en santé mentale auprès des jeunes / améliorer l'accès à la Maison des Adolescents via des permanences)
- **Axe 4 : Faciliter l'accès à la prévention, aux droits en santé et à des soins coordonnés** (faciliter le maintien et l'installation des professionnels de santé de premiers recours / inscrire un volet santé dans La boussole des jeunes de Nantes Métropole, plateforme numérique d'orientation)

Au regard du diagnostic, une attention sera portée tout particulièrement aux publics identifiés comme prioritaires tels que les enfants/jeunes, les personnes âgées, les personnes en situation de précarité et de grande précarité et les personnes en situation de handicap.

Ce contrat local de santé métropolitain est signé pour une durée de 5 ans, il est conclu entre :

- l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire ;
- Nantes Métropole ;
- les communes de la métropole ;
- la Préfecture de Loire-Atlantique ;
- la Caisse primaire d'assurance maladie de Loire-Atlantique ;
- le Centre Hospitalier Universitaire de Nantes ;
- la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique ;
- la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale de Loire-Atlantique

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE et AUTORISE la signature du contrat local de santé, et AUTORISE Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Brains, le 18 mars 2025

Le Maire, Laure BESLIER

Le secrétaire de séance, Michelle Jaunâtre

Publié le : 21 mars 2025



Accusé de réception en préfecture
044-214400244-20250318-180325_2025007-DE
Reçu le 20/03/2025



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 18 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRAINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laure BESLIER, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 mars 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 22 / Présents : 21 / Votants : 22

PRÉSENTS : Laure BESLIER, Yves MORIN, Magali ROUDOUKINE, Rémi AMAILLAND, Chantal BARBEREAU, Julien AMAILLAND, Michelle JAUNATRE, Jean-Noël HUVELIN, Michel GUICHARD, Cécile CHIRON, Maxime BUSSARD, Marie-Claude GARNIER, Patrick DEFONTAINE, Véronique LE CADET, Vincent GARRIOU, Fabienne LÉDÉE, Johnny GROLLEAU, Stéphane LE DANIEL, Céline PIERRE, Gaël VINET, Florence THIBERT, Françoise THOUZEAU.

REPRÉSENTÉ : Stéphane LE DANIEL donne pouvoir à Laure BESLIER

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Michelle Jaunâtre a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2024.

Délibération 2025-008

Objet : Adhésion à la convention de participation chômage du centre de gestion de la Vendée

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L452-40 à L452-48,
Vu le Décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 modifié relatif au régime d'assurance chômage,
Vu le Décret n° 2020-741 du 16 juin 2020 relatif au régime particulier d'assurance chômage applicable à certains agents publics et salariés du secteur public,
Vu la Circulaire n° 2021-13 du 19 octobre 2021 relative à l'assurance chômage en vigueur au 1^{er} octobre 2021, son règlement général et ses textes associés,
Vu la Délibération n° DEL-20140317-06 du conseil d'administration du Centre de Gestion du 21 mai 2014 décidant d'assurer la prestation « chômage » pour le compte des collectivités et établissements publics qui le demandent,
Vu la Délibération n° DEL-20171127-04 du conseil d'administration du Centre de Gestion du 21 mai 2014 portant réévaluation des tarifs des prestations à compter de l'année 2018,

Selon les dispositions de l'arrêté du 25 juin 2014 portant agrément de la convention du 14 mai 2014 relative à l'indemnisation du chômage et les textes qui lui sont associés ou l'arrêté du 4 mai 2017 portant agrément de la convention du 14 avril 2017 relative à l'indemnisation du chômage et les textes qui lui sont associés, les collectivités territoriales peuvent être amenées à verser des allocations chômage principalement pour les fonctionnaires privés d'emploi suite à licenciement pour inaptitude physique, retraite pour invalidité, licenciement pour insuffisance professionnelle, démission, réintégration après une demande de disponibilité, les collectivités ayant conventionné avec pôle emploi pour les non-titulaires .

Madame le Maire informe le Conseil des raisons justifiant l'adhésion à cette prestation.

Elle précise que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée offre à l'ensemble des collectivités territoriales de Vendée et aux collectivités territoriales de Loire-Atlantique affiliées au CDG44, un service « Gestion du risque chômage pour le secteur public » créé en application des articles L452-40 à L452-48 du code général de la fonction publique, afin de faciliter le suivi des dossiers de chômage.

Ce service propose aux collectivités qui le souhaitent l'instruction et le suivi mensuel des dossiers d'allocations de retour à l'emploi des agents du secteur public qui ont été privés involontairement d'emplois.

Madame le Maire propose d'adhérer à ce service, facultatif, sachant que chaque mission fera l'objet d'une convention ponctuelle qui en précisera l'objet, la période et le coût. Ce dernier comprend notamment la simulation et le suivi mensuel.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, ADHERE au service « Gestion du risque chômage pour le secteur public » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, à compter du 1^{er} avril 2025, DONNE mission à Madame le Maire pour solliciter ce service en fonction des besoins de la collectivité, AUTORISE Madame le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer les conventions, INSCRIT les crédits nécessaires au règlement des sommes dues au Centre de Gestion au titre de la présente prestation et en cas de besoin, ainsi qu'à l'agent en recherche d'emploi, CREE et

METS en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer ce règlement en application desdites conventions.

Fait à Brains, le 18 mars 2025

Le Maire, Laure BESLIER



Publié le : 21 mars 2025



Le secrétaire de séance, Michelle Jaunâtre



Accusé de réception en préfecture
044-214400244-20250318-180325_2025008-DE
Reçu le 20/03/2025



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 18 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRAINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laure BESLIER, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 mars 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 22 / Présents : 21 / Votants : 22

PRÉSENTS : Laure BESLIER, Yves MORIN, Magali ROUDOUKINE, Rémi AMAILLAND, Chantal BARBEREAU, Julien AMAILLAND, Michelle JAUNATRE, Jean-Noël HUVELIN, Michel GUICHARD, Cécile CHIRON, Maxime BUSSARD, Marie-Claude GARNIER, Patrick DEFONTAINE, Véronique LE CADET, Vincent GARRIOU, Fabienne LÉDÉE, Johnny GROLLEAU, Stéphane LE DANIEL, Céline PIERRE, Gaël VINET, Florence THIBERT, Françoise THOUZEAU.

REPRÉSENTÉ : Stéphane LE DANIEL donne pouvoir à Laure BESLIER

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Michelle Jaunâtre a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2024.

Délibération 2025-009

Objet : Délibération convention de servitude ENEDIS – parcelle ZE n°127

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique et afin d'alimenter le GFA MAESTRE, situé au lieu-dit le Tordreau, ENEDIS doit procéder à des travaux consistant à poser quatre canalisations électriques en souterrain. Ces travaux nécessitent la mise en place d'une convention de servitudes de passage au profit d'ENEDIS concernant la parcelle ZE n°127, propriété communale. Le détail de la servitude est le suivant (voir plan annexé) :

- Etablir à demeure dans une bande de 3 mètres de large, quatre canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 415 mètres ainsi que ces accessoires.

L'ensemble des équipements situés sur la parcelle objet de la servitude consentie seront entretenus par ENEDIS.

La constitution de servitudes sera consentie à titre gratuit.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE la création d'une servitude de passage au profit d'ENEDIS sur la parcelle cadastrée section ZE n°127 et AUTORISE Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un de ses adjoints, à signer la convention de servitudes nécessaire à la réalisation des travaux prévus par ENEDIS et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Brains, le 18 mars 2025

Le Maire, Laure BESLIER



MAIRIE DE BRAINS
R.F.
Loire-Atlantique

Publié le : 21 mars 2025

Le secrétaire de séance, Michelle Jaunâtre



MAIRIE DE BRAINS
R.F.
Loire-Atlantique



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 18 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRAINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laure BESLIER, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 mars 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 22 / Présents : 21 / Votants : 22

PRÉSENTS : Laure BESLIER, Yves MORIN, Magali ROUDOUKINE, Rémi AMAILLAND, Chantal BARBEREAU, Julien AMAILLAND, Michelle JAUNATRE, Jean-Noël HUVELIN, Michel GUICHARD, Cécile CHIRON, Maxime BUSSARD, Marie-Claude GARNIER, Patrick DEFONTAINE, Véronique LE CADET, Vincent GARRIOU, Fabienne LÉDÉE, Johnny GROLLEAU, Stéphane LE DANIEL, Céline PIERRE, Gaël VINET, Florence THIBERT, Françoise THOUZEAU.

REPRÉSENTÉ : Stéphane LE DANIEL donne pouvoir à Laure BESLIER

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Michelle Jaunâtre a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2024.

Délibération 2025-010

**Objet : Délibération convention de servitudes Nantes Métropole – chemin
d'accès lieu-dit Bellevue**

Afin d'améliorer la desserte en eau potable des logements situées sur les parcelles cadastrées section ZB n°105 et ZB n°106 au lieu-dit Bellevue, Nantes Métropole, gestionnaire des réseaux d'eaux, doit procéder à des travaux consistant à poser une canalisation d'eau potable sous le chemin d'accès communal, non dénommé n°0240929 et n°0180787. Afin d'autoriser Nantes Métropole à effectuer ses travaux, il convient d'établir, par la signature d'une convention, une servitude de passage sur le chemin communal précité. Le détail de la servitude est le suivant (voir plan annexé) :

- Etablir à demeure dans une bande de 3 mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale de 185 mètres ainsi que les organes associés à cette canalisation.
- Etablir une servitude d'accès à la canalisation d'eau potable au bénéfice de Nantes Métropole ou de toute autre personne publique mandatée par le maître d'ouvrage.

L'ensemble des équipements situés sur la parcelle objet de la servitude consentie seront entretenus par Nantes Métropole.

La constitution de servitudes sera consentie à titre gratuit.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE la création d'une servitude de passage et d'une servitude d'accès, au profit de Nantes Métropole, sur le chemin communal d'accès aux parcelles cadastrées section ZB n°105 et ZB n°106 et AUTORISE Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un de ses adjoints, à signer la convention de servitudes nécessaire à la réalisation des travaux prévus par Nantes Métropole et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Brains, le 18 mars 2025

Le Maire, Laure BESLIER

Publié le 21 mars 2025



Le secrétaire de séance, Michelle Jaunâtre





Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 18 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRAINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laure BESLIER, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 mars 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 22 / Présents : 21 / Votants : 22

PRÉSENTS : Laure BESLIER, Yves MORIN, Magali ROUDOUKINE, Rémi AMAILLAND, Chantal BARBEREAU, Julien AMAILLAND, Michelle JAUNATRE, Jean-Noël HUVELIN, Michel GUICHARD, Cécile CHIRON, Maxime BUSSARD, Marie-Claude GARNIER, Patrick DEFONTAINE, Véronique LE CADET, Vincent GARRIOU, Fabienne LÉDÉE, Johnny GROLLEAU, Stéphane LE DANIEL, Céline PIERRE, Gaël VINET, Florence THIBERT, Françoise THOUZEAU.

REPRÉSENTÉ : Stéphane LE DANIEL donne pouvoir à Laure BESLIER

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Michelle Jaunâtre a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2024.

Délibération 2025-011

Objet : Délibération PLUm à 6 ans – avis de la commune

Document de planification commun aux 24 communes de la Métropole, le Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) de Nantes Métropole, adopté le 5 avril 2019, fixe les règles d'urbanisme et porte le projet de territoire à l'horizon 2030.

Il fixe, dans ses différentes pièces réglementaires, les règles d'utilisation des sols, en application desquelles les maires délivrent les différentes autorisations du droit des sols.

Ces règles doivent permettre de décliner opérationnellement les orientations générales fixées dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Cette pièce stratégique du PLUm a été élaborée comme un document fédérateur des différentes orientations de développement du territoire. Le PADD est à la fois un projet de territoire global et un cadre de référence intégrateur, visant à assurer une cohérence entre l'ensemble des politiques publiques, qu'elles concernent l'urbanisme, l'environnement, l'habitat, le développement économique ou encore la mobilité. En effet, il est le socle commun des documents stratégiques métropolitains dont le PLUm, le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), le Programme Local de l'Habitat (PLH), et le Plan de Déplacements Urbains (PDU).

Il se décline en 17 orientations stratégiques thématiques en matière d'environnement, de développement économique, d'habitat et de mobilité, ainsi qu'en orientations stratégiques spatiales regroupant trois grandes ambitions :

- Dessiner la Métropole nature
- Développer l'attractivité et le rayonnement de la Métropole
- Organiser la Métropole rapprochée

De plus, trois grands défis ont été identifiés et spatialisés en 6 territoires : Erdre et Loire, Erdre et Cens, Loire-Chézine, Sud-Ouest, Loire Sèvre et Vignoble, et Nantes. Il s'agit de :

- Développer une Métropole du bien vivre ensemble et de la solidarité
- Faire de la Métropole un territoire de référence pour la transition écologique et énergétique
- Agir pour une Métropole innovante, créative, attractive et rayonnante

1/ Cadre juridique

Les articles L. 153-27 et suivants du code de l'urbanisme, relatifs à l'évaluation des PLU, disposent qu'au terme d'une période de six ans après la délibération portant approbation du plan, le conseil métropolitain procède à une analyse des résultats de l'application du PLUm, au regard des objectifs visés à l'article L.101-2 du code de l'urbanisme.

Les indicateurs nécessaires à l'analyse des résultats de l'application du plan doivent, conformément aux dispositions de l'article R.151-4 du code de l'urbanisme, être identifiés dans son rapport de présentation. Lors de l'approbation du PLUm de Nantes Métropole, une série d'indicateurs de suivi a été créée et regroupée sous le Tome 5 de son rapport de présentation. Ces indicateurs sont structurés autour de quatre grandes thématiques : environnement, économie, habitat et mobilité. Ils répondent aux orientations générales du PADD.

L'élaboration du PLUm de Nantes Métropole ayant été approuvée le 5 avril 2019, l'analyse globale des résultats de l'application du PLUm a été lancée au printemps 2024, pour être délibérée en conseil métropolitain au mois de juin 2025.

2/ Rôle des communes de Nantes Métropole

L'article L.153-27 du code de l'urbanisme dispose que le conseil métropolitain de Nantes Métropole délibère sur l'analyse des résultats de l'application du PLUm après avoir sollicité l'avis des communes membres sur l'opportunité de le faire évoluer.

Cette procédure de consultation des communes, introduite par la Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 dite « climat et résilience », vise à permettre aux communes membres d'exprimer leur connaissance de leur territoire et leur analyse des évolutions induites par l'application du PLUm.

3/ Avis sur les résultats de l'application du PLUm de 2019 à 2025 au regard des orientations définies dans le PADD

Nantes Métropole a réalisé une évaluation du PLUm à six ans, afin de procéder à l'analyse des résultats de l'application du document telle que prescrite par la loi.

L'évaluation porte à la fois sur des analyses quantitatives (indicateurs chiffrés), mais également qualitatives au travers d'entretiens avec les acteurs de la fabrique de la ville, et les praticiens au quotidien du PLUm : les services de l'urbanisme et du droit des sols des communes et de la Métropole. Ces travaux ont permis la rédaction d'un rapport d'évaluation du PLUm qui fait état de la trajectoire de la Métropole au regard des objectifs du PADD (à horizon 2030).

Les indicateurs produits pour l'évaluation du PLU métropolitain, traduisent une mise en œuvre relativement satisfaisante des grandes orientations définies au PADD à l'échelle communale. Il faut toutefois souligner, qu'à l'image de la situation métropolitaine, le développement en termes d'habitat reste en deçà des objectifs fixés. Les modifications récentes apportées au PLU métropolitain, tant sur les évolutions réglementaires que sur certaines des orientations d'aménagement et de programmation de la commune (OAP Cartrons et OAP Courtils), devraient faciliter une production de logements plus conforme aux objectifs fixés au PADD.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
- VU** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.101-2 et L.153-27 et suivants ;
- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1214-1 et L.1214-2 ;
- VU** le code de la construction et de l'habitation et notamment son article L.302-1 ;
- VU** la Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique
- VU** la délibération n°2019-39 du conseil métropolitain de Nantes Métropole du 5 avril 2019 approuvant l'approbation du PLUm
- VU** le rapport d'évaluation du PLUm à six ans transmis par Nantes Métropole ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT qu'au terme des six premières années d'application du PLUm, les objectifs poursuivis dans les domaines de l'environnement, l'économie, l'habitat et la mobilité sont globalement atteints,

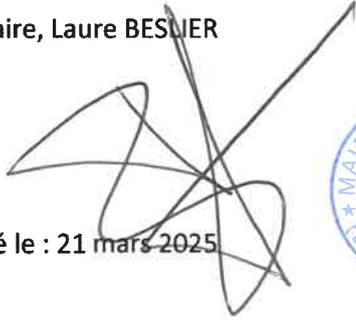
CONSIDERANT que le code de l'urbanisme prévoit que les communes membres de Nantes Métropole soient sollicitées dans le cadre de la procédure d'évaluation du PLUm sur les résultats de l'application du document d'urbanisme à six ans

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, PREND acte du débat sur le rapport d'évaluation du PLUm à six ans, transmis par Nantes Métropole, FORMULE les observations précédemment exposées relatives au rapport d'évaluation du PLUm à six ans, transmis par Nantes Métropole, EMET un avis satisfaisant quant aux indicateurs fournis sur l'évolution à six ans du PLUm et demande à ce que les outils visant à faciliter la production de logements sur le territoire communal et métropolitain soit confortés tout en préservant l'environnement conformément aux grandes orientations du PADD du PLUm.

Fait à Brains, le 18 mars 2025

Le Maire, Laure BESNIER

Publié le : 21 mars 2025



Le secrétaire de séance, Michelle Jaunâtre





Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 18 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRAINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laure BESLIER, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 mars 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 22 / Présents : 21 / Votants : 22

PRÉSENTS : Laure BESLIER, Yves MORIN, Magali ROUDOUKINE, Rémi AMAILLAND, Chantal BARBEREAU, Julien AMAILLAND, Michelle JAUNATRE, Jean-Noël HUVELIN, Michel GUICHARD, Cécile CHIRON, Maxime BUSSARD, Marie-Claude GARNIER, Patrick DEFONTAINE, Véronique LE CADET, Vincent GARRIOU, Fabienne LÉDÉE, Johnny GROLLEAU, Stéphane LE DANIEL, Céline PIERRE, Gaël VINET, Florence THIBERT, Françoise THOUZEAU.

REPRÉSENTÉ : Stéphane LE DANIEL donne pouvoir à Laure BESLIER

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Michelle Jaunâtre a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2024.

Délibération 2025-012

Objet : Fixation des tarifs pour les enfants scolarisés en élémentaire et maternelle des communes extérieures pour l'année 2024-2025

La répartition des dépenses de fonctionnement des élèves scolarisés dans les écoles publiques maternelles et élémentaires, en dehors de leur commune de résidence, est fixée par l'article L212-8 du code de l'Éducation. Les années précédentes, le montant de la contribution de la commune de résidence était indiqué par l'Association Communautaire de la Région Nantaise (ACRN).

Depuis la dissolution de l'ACRN, le Président de l'Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise (AURAN) avait proposé que l'agence communique chaque année les éléments d'actualisation des montants sur les mêmes bases de calcul que celles établies précédemment par l'ACRN soit l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation - Base 2015 - Ensemble des ménages - France métropolitaine - Ensemble hors tabac Identifiant 001764305 - sur un an de janvier à janvier.

Récemment, les communes ont été informées qu'il leur appartenait désormais de procéder à ce calcul.

Ainsi, sur la base de cet indice publié récemment par l'INSEE, L'Evolution pour l'année 2024-2025 s'établit à + 1.56 %), Indice en janvier 2025 : **119.08**.

Ce qui porte les montants, compte tenu des arrondis, à :

- 503 € (contre 495 € en 2024) pour un élève en école maternelle,
- 355 € (contre 350 e en 2024) pour un élève en école élémentaire.

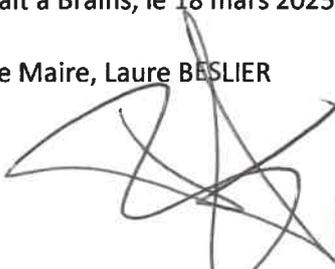
Ainsi, la participation des communes de résidence, pour l'année 2024-2025, sera basée sur ces tarifs pour chaque enfant inscrit dans une école publique de la ville suite à un avis favorable de la commune de résidence.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDE ces tarifs, identiques pour toutes les communes de la Métropole.

Fait à Brains, le 18 mars 2025

Le Maire, Laure BESLIER

Publié le : 21 mars 2025



Le secrétaire de séance, Michelle Jaunâtre





Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 18 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRAINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laure BESLIER, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 mars 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 22 / Présents : 21 / Votants : 22

PRÉSENTS : Laure BESLIER, Yves MORIN, Magali ROUDOUKINE, Rémi AMAILLAND, Chantal BARBEREAU, Julien AMAILLAND, Michelle JAUNATRE, Jean-Noël HUVELIN, Michel GUICHARD, Cécile CHIRON, Maxime BUSSARD, Marie-Claude GARNIER, Patrick DEFONTAINE, Véronique LE CADET, Vincent GARRIOU, Fabienne LÉDÉE, Johnny GROLLEAU, Stéphane LE DANIEL, Céline PIERRE, Gaël VINET, Florence THIBERT, Françoise THOUZEAU.

REPRÉSENTÉ : Stéphane LE DANIEL donne pouvoir à Laure BESLIER

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Michelle Jaunâtre a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2024.

Délibération 2025-013

Objet : Approbation du compte de gestion 2024

Il est rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

COMPTE DE GESTION DE LA TRESORERIE

Commune de Brains

Résultats budgétaires de l'exercice 2024

(en Euros)

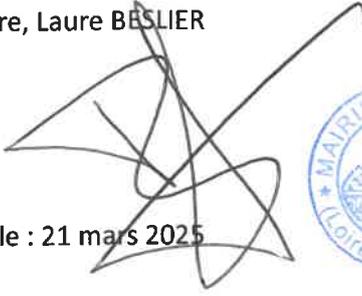
		Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<u>Recettes</u>				
Prévisions budgétaires totales	(A)	1 547 241,35	3 549 760,47	5 097 001,82
Titres de recette émis	(B)	324 746,97	2 681 544,82	3 006 291,79
Réduction de titres	(C)		560,40	560,40
Recettes nettes	(D=B-C)	324 746,97	2 680 984,42	3 005 731,39
<u>Dépenses</u>				
Autorisations budgétaires totales	(E)	1 547 241,35	3 549 760,47	5 097 001,82
Mandats émis	(F)	370 216,19	2 565 932,56	2 936 148,75
Annulations de mandats	(G)	140,00	96 469,02	96 609,02
Dépenses nettes	(H=F-G)	370 076,19	2 469 463,54	2 839 539,73
<u>Résultat de l'exercice</u>				
(D-H) Excédent			211 520,88	166 191,66
(H-D) Déficit		45 329,22		

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait à Brains, le 18 mars 2025

Le Maire, Laure BESLIER

Publié le : 21 mars 2025



Le secrétaire de séance, Michelle Jaunâtre



Accusé de réception en préfecture
044-214400244-20250318-180325_2025013-DE
Reçu le 20/03/2025



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 18 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRAINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laure BESLIER, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 mars 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 22 / Présents : 21 / Votants : 22

PRÉSENTS : Laure BESLIER, Yves MORIN, Magali ROUDOUKINE, Rémi AMAILLAND, Chantal BARBEREAU, Julien AMAILLAND, Michelle JAUNATRE, Jean-Noël HUVELIN, Michel GUICHARD, Cécile CHIRON, Maxime BUSSARD, Marie-Claude GARNIER, Patrick DEFONTAINE, Véronique LE CADET, Vincent GARRIOU, Fabienne LÉDÉE, Johnny GROLLEAU, Stéphane LE DANIEL, Céline PIERRE, Gaël VINET, Florence THIBERT, Françoise THOUZEAU.

REPRÉSENTÉ : Stéphane LE DANIEL donne pouvoir à Laure BESLIER

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Michelle Jaunâtre a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2024.

Délibération 2025-014

Objet : Approbation du compte administratif 2024

Laure BESLIER, Maire, quitte la salle.

Sous la présidence de Monsieur Jean-Noël HUVELIN, conseiller délégué, chargé des finances et de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Commune de Brains

Résultat d'exécution de l'exercice 2024

(en Euros)

	INVESTISSEMENT		SOLDE
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	
Résultats reportés de l'exercice 2023	0,00	397 828,87	397 828,87
Opérations de l'exercice 2024	370 076,19	324 746,97	-45 329,22
TOTAL	370 076,19	722 575,84	352 499,65
Résultats de clôture 2024		352 499,65	
Reste à réaliser	19 859,41	0,00	-19 859,41
Résultat cumulé 2024	389 935,60	722 575,84	332 640,24

	FONCTIONNEMENT		SOLDE
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	
Résultats reportés de l'exercice 2023	0,00	842 792,47	842 792,47
Opérations de l'exercice 2024	2 469 463,54	2 680 984,42	211 520,88
TOTAL	2 469 463,54	3 523 776,89	1 054 313,35
Résultats de clôture 2024		1 054 313,35	

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés aux différents comptes, RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser, VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus, et APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2024.

Fait à Brains, le 18 mars 2025

Le Maire, Laure BESLIER

Publié le : 21 mars 2025



Le secrétaire de séance, Michelle Jaunâtre



Accusé de réception en préfecture
044-214400244-20250318-180325_2025014-DE
Reçu le 20/03/2025



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 18 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRAINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laure BESLIER, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 mars 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 22 / Présents : 21 / Votants : 22

PRÉSENTS : Laure BESLIER, Yves MORIN, Magali ROUDOUKINE, Rémi AMAILLAND, Chantal BARBEREAU, Julien AMAILLAND, Michelle JAUNATRE, Jean-Noël HUVELIN, Michel GUICHARD, Cécile CHIRON, Maxime BUSSARD, Marie-Claude GARNIER, Patrick DEFONTAINE, Véronique LE CADET, Vincent GARRIOU, Fabienne LÉDÉE, Johnny GROLLEAU, Stéphane LE DANIEL, Céline PIERRE, Gaël VINET, Florence THIBERT, Françoise THOUZEAU.

REPRÉSENTÉ : Stéphane LE DANIEL donne pouvoir à Laure BESLIER

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Michelle Jaunâtre a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2024.

Délibération 2025-015

Objet : Affectation du résultat du fonctionnement 2024

Laure Beslier, Maire, revient dans la salle.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 s'élève à **1 054 313,35€** (avant le virement à la section d'investissement).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil Municipal approuvant le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal,

Considérant qu'il convient d'affecter, conformément à l'instruction comptable M57 les résultats 2024 de la section de fonctionnement du budget principal,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, AFFECTE au budget 2025 le résultat de l'exercice 2024 de la façon suivante :

Section de fonctionnement : 754 313,35 € à l'article 002 excédent reporté
Section d'investissement : 300 000 € à l'article 1068 solde d'exécution

Fait à Brains, le 18 mars 2025

Le Maire, Laure BESLIER



Publié le : 21 mars 2025



Le secrétaire de séance, Michelle Jaunâtre





Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 18 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRAINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laure BESLIER, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 mars 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 22 / Présents : 21 / Votants : 22

PRÉSENTS : Laure BESLIER, Yves MORIN, Magali ROUDOUKINE, Rémi AMAILLAND, Chantal BARBEREAU, Julien AMAILLAND, Michelle JAUNATRE, Jean-Noël HUVELIN, Michel GUICHARD, Cécile CHIRON, Maxime BUSSARD, Marie-Claude GARNIER, Patrick DEFONTAINE, Véronique LE CADET, Vincent GARRIOU, Fabienne LÉDÉE, Johnny GROLLEAU, Stéphane LE DANIEL, Céline PIERRE, Gaël VINET, Florence THIBERT, Françoise THOUZEAU.

REPRÉSENTÉ : Stéphane LE DANIEL donne pouvoir à Laure BESLIER

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Michelle Jaunâtre a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2024.

Délibération 2025-016

Objet : Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379,1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, MAINTIENT les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 et de les fixer à :

Désignation	Taux 2024	Taux 2025
Taxe foncière sur les propriétés bâties	35,78 %	35,78 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	67,13 %	67,13 %
Taxe habitation sur les résidences secondaires	18,33 %	18,33 %

et AUTORISE Madame le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et la charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait à Brains, le 18 mars 2025

Le Maire, Laure BESLIER



Publié le : 21 mars 2025

Le secrétaire de séance, Michelle Jaunâtre





Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 18 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRAINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laure BESLIER, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 mars 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 22 / Présents : 21 / Votants : 22

PRÉSENTS : Laure BESLIER, Yves MORIN, Magali ROUDOUKINE, Rémi AMAILLAND, Chantal BARBEREAU, Julien AMAILLAND, Michelle JAUNATRE, Jean-Noël HUVELIN, Michel GUICHARD, Cécile CHIRON, Maxime BUSSARD, Marie-Claude GARNIER, Patrick DEFONTAINE, Véronique LE CADET, Vincent GARRIOU, Fabienne LÉDÉE, Johnny GROLLEAU, Stéphane LE DANIEL, Céline PIERRE, Gaël VINET, Florence THIBERT, Françoise THOUZEAU.

REPRÉSENTÉ : Stéphane LE DANIEL donne pouvoir à Laure BESLIER

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Michelle Jaunâtre a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2024.

Délibération 2025-017

Objet : Vote des tarifs 2025

Il est proposé au Conseil Municipal de FIXER à compter du 1^{er} avril 2025, les tarifs communaux ci-dessous

« Lundi Cinéma » <i>à compter du 1^{er} avril 2025</i>		
Désignation	Tarifs 2024	Tarifs 2025
Une place simple	2.50 €	2.50 €

Tarifs APS en € <i>à compter du 1^{er} avril 2025</i>		
Quotient Familial CAF	COMMUNE	HORS COMMUNE
moins de 600	0.46	0.61
600 à 800	0.50	0.66
800 à 1000	0.56	0.71
1000 à 1200	0.61	0.76
1200 à 1400	0.66	0.82
1400 à 1600	0.72	0.89
1600 à 1800	0.78	0.96
1800 à 2000	0.85	1.03
> à 2000	0.93	1.11
Petit Déjeuner	0.59	0.59
Goûter	0.59	0.59

Facturation au 1/4h mais une 1/2h minimum est facturée obligatoirement

MJB tarifs ADHÉSION en € <i>à compter du 1^{er} avril 2025</i>		
Désignation	2023-2024	2024-2025
Commune	15,00	15,00
Hors commune	20,00	20,00

MJB tarifs DIVERS en € <i>à compter du 1^{er} avril 2025</i>		
Désignation	Qté	Tarifs
Boisson – Canette (non alcoolisée)	1	0,55
Barre chocolatée	1	0,45
Sucette et malabar (ou assimilé)	1	0,25
Carambar (ou assimilé)	1	0,15

MJB tarifs ACTIVITÉS en € <i>à compter du 1^{er} avril 2025</i>			
Quotient Familial CAF	1	2	3
	repas	repas + soirée	nuitée
moins de 600	2.26	5.30	6.19
600 à 800	2.68	5.85	7.18
800 à 1000	3.10	6.38	8.17
1000 à 1200	3.52	6.91	9.16
1200 à 1400	3.94	7.44	10.15
1400 à 1600	4.36	7.97	11.14
1600 à 1800	4.78	8.50	12.13
1800 à 2000	5.20	9.03	13.12
> à 2000	5.62	9.56	14.11
Hors Brains quotient max + 10 %	6.18	10.52	15.52

MJB tarifs SÉJOURS en € <i>à compter du 1^{er} avril 2025</i>				
Quotient Familial CAF	2023-2024		2024-2025	
	5 jours	1 jour	5 jours	1 jour
moins de 600	90,00	18,00	90,00	18,00
600 à 800	120,00	24,00	120,00	24,00
800 à 1000	140,00	28,00	140,00	28,00
1000 à 1200	160,00	32,00	160,00	32,00
1200 à 1400	180,00	36,00	180,00	36,00
1400 à 1600	190,00	38,00	190,00	38,00
1600 à 1800	200,00	40,00	200,00	40,00
1800 à 2000	210,00	42,00	210,00	42,00
> à 2000	220,00	44,00	220,00	44,00

Tarifs ALSH en € (hors séjours) à compter du 1 ^{er} avril 2025						
Quotient Familial CAF	Commune			Hors commune		
	Journée 7h30 18h30	½ journée AVEC repas 11h45 18h30	½ journée SANS repas 13h30 18h30	Journée 7h30 18h30	½ journée AVEC repas 11h45 18h30	½ journée SANS repas 13h30 18h30
moins de 600	5.92	4.69	3.34	8.81	6.11	4.36
600 à 800	6.97	5.75	4.40	9.86	7.17	5.41
800 à 1000	8.19	6.96	5.61	11.07	8.37	6.62
1000 à 1200	9.62	8.38	7.03	12.50	9.81	7.85
1200 à 1400	11.31	10.08	8.73	14.19	11.49	9.74
1400 à 1600	13.32	12.09	10.73	16.20	13.50	11.75
1600 à 1800	15.75	14.51	13.17	18.63	15.93	14.18
1800 à 2000	18.70	17.48	16.13	21.59	18.89	17.14
> à 2000	22.30	21.70	19.71	25.18	22.48	20.73

ALSH – tarifs nuitées en € A compter du 1 avril 2025		
Quotient Familial CAF		
	2024	2025
moins de 600	14,00	14,00
600 à 800	15,00	15,00
800 à 1000	16,00	16,00
1000 à 1200	17,00	17,00
1200 à 1400	18,00	18,00
1400 à 1600	19,00	19,00
1600 à 1800	20,00	20,00
1800 à 2000	21,00	21,00
> à 2000	22,00	22,00

Tarifs RESTAURANT SCOLAIRE en € à compter du 1 ^{er} avril 2025		
Quotient Familial CAF	COMMUNE	HORS COMMUNE
moins de 600	1.00	3.19
600 à 800	1.00	3.45
800 à 1000	1.00	3.72
1000 à 1200	3.72	4.01
1200 à 1400	4.01	4.34
1400 à 1600	4.34	4.68
1600 à 1800	4.68	5.06
1800 à 2000	5.06	5.45
> à 2000	5.45	5.89
Tarif ADULTES	6.07	

Tarifs CIMETIÈRE en € à compter du 1 ^{er} avril 2025		
DÉSIGNATION	Rappel Tarifs 2024	2025
Concessions (1^{er} contrat ou renouvellement)		
Concession 2 m ² (15 ans)	223.00	223.00
Concession 4,60 m ² (15 ans)	513.00	513.00
Concession 0,40 m ² (15 ans)	111.00	111.00
Case de columbarium (15 ans)	278.00	278.00
Colonne du Souvenir droit d'apposition d'une plaque (15 ans) <i>(l'achat de la plaque et sa gravure sont à la charge de la famille)</i>	20.00	20.00
Caveau provisoire / Case de columbarium provisoire		
6 premiers mois	0.00	0.00
A partir du 1 ^{er} jour du 7 ^{ème} mois <i>(par jour)</i>	22.00	22.00

Tarifs DROIT DE PLACE en € <i>à compter du 1^{er} avril 2025</i>		
DÉSIGNATION	Rappel Tarifs 2024	2025
Droit de place, par trimestre, le mètre linéaire pour les commerçants ambulants avec électricité	12.00	12.00
Amarrage Port Hamoneau annuel :		
Résident commune	26.00	26.00
Résident hors commune	52.00	52
Cirques et manèges :		
Chapiteau diamètre inférieur à 25 mètres	56.00	56.00
Chapiteau diamètre supérieur à 25 mètres	86.00	86.00

Tarifs CONTRAVENTION en € <i>à compter du 1^{er} avril 2025</i>		
DÉSIGNATION	Rappel Tarifs 2024	2025
Lutte contre la divagation des chiens par propriétaire et par année civile par jour de garde	9.00	9.00
Lutte contre les déjections canines sur le domaine public par propriétaire et par année civile		
1 ^{er} avertissement par courrier	0.00	0.00
2 ^{ème} avertissement	61.00	61.00

VENTE DE BOIS en € <i>(seulement pour les habitants de la commune)</i> <i>à compter du 1^{er} avril 2025</i>		
DÉSIGNATION	Rappel Tarifs 2024	2025
Chêne Frêne Acacia Charme Châtaignier		
- Le stère en + ou - 50 cm	66.00 €	66.00 €
- Le stère sur pied	22.00 €	22.00 €
Autres bois		
- Le stère en + ou - 50 cm	45.00	45.00
- Le stère sur pied	15.00	15.00

Tarifs LOCATION de SALLES MUNICIPALES en € à compter du 1 ^{er} avril 2025							
Habitants et Professions libérales de la COMMUNE (gratuit pour les associations)							
	Surface	Capacité d'accueil		1/2 journée 8h-12h 14h-18h	Soirée 18h-1h	samedi 9h au lundi 9h	Caution
		Debout	Assis avec tables				
Salle des Associations	70 m ²	80 pers	50 pers	65 €	65 €	90 €	650 €
Salle Joseph Albert	92 m ²	115 pers	80 pers	85 €	85 €	120 €	650 €
Habitants, Associations et Professions libérales HORS COMMUNE							
	Surface	Capacité d'accueil		1/2 journée 8h-12h 14h-18h	Soirée 18h-1h	samedi 9h au lundi 9h	Caution
		Debout	Assis avec tables				
Salle des Associations	70 m ²	80 pers	50 pers	100 €	100 €	135 €	650 €
Salle Joseph Albert	92 m ²	115 pers	80 pers	130 €	130 €	175 €	650 €
Professionnels COMMUNE							
Salle des Associations	13 €/h						
Salle Joseph Albert	17 €/h						

Fait à Brains, le 18 mars 2025

Le Maire, Laure BESLIER

Le secrétaire de séance, Michelle Jaunâtre

Publié le : 21 mars 2025






Accusé de réception en préfecture
044-214400244-20250318-180325_2025017-DE
Reçu le 20/03/2025



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 18 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRAINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laure BESLIER, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 mars 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 22 / Présents : 21 / Votants : 22

PRÉSENTS : Laure BESLIER, Yves MORIN, Magali ROUDOUKINE, Rémi AMAILLAND, Chantal BARBEREAU, Julien AMAILLAND, Michelle JAUNATRE, Jean-Noël HUVELIN, Michel GUICHARD, Cécile CHIRON, Maxime BUSSARD, Marie-Claude GARNIER, Patrick DEFONTAINE, Véronique LE CADET, Vincent GARRIOU, Fabienne LÉDÉE, Johnny GROLLEAU, Stéphane LE DANIEL, Céline PIERRE, Gaël VINET, Florence THIBERT, Françoise THOUZEAU.

REPRÉSENTÉ : Stéphane LE DANIEL donne pouvoir à Laure BESLIER

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Michelle Jaunâtre a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2024.

Délibération 2025-018

Objet : Vote des subventions 2025 accordées aux associations

BENEFICIAIRES	Imputation	Vote 2024 en €	Prop. 2025 en €	Observations
ASSOCIATIONS brains				
F.C.B.L.(Foot Club Basse Loire)	65748	2 025	2 450	
A.S.B. Basket	65748	750	1 350	40 ans du basket manifestation en septembre-95 € Subv.+400 € Subv.Except.
Badminton Club Brains	65748	550	600	
Brains Sophrologie	65748	110	110	
Brains de Yoga	65748	260	320	
Course à pied	65748	0	100	Création Association
A Petits Pas	65748	260	270	
(E.S.B) Les Ensembles Sonores de Brains	65748	1 550	1 550	(550 € de subvention + 1000 € pour les interventions pendant les évènements de la commune)
Brains de Musique	65748	1 450	1 675	(1 275 € de subvention + 400 Subv.Except. Dont 300 € pour les flyers, affiches et location sono fête de la musique)
AELB Amis des Ecoles Laïques	65748	1350	1770	(Prêt de salle + Achat matériel (nouvelle sono)- 300 € + 700 €
Amis des Ecoles Laïques Cotisation USEP	65748	220	220	
Association "le sens du mouvement"	65748	110	110	
Association Atelier du Bout des doigts	65748	110	110	
Union de Brains	65748	1 240	1 110	Aide à la Manifestation Brains en rose
UNC (Union National anciens combattants)	65748	200	240	200 € et 40 € acquisition du diplôme et de l'insigne pour la décoration du porte drapeau
Chorale-cantabile	65748	495	540	
Amicale Sapeurs Pompiers	65748	1600	600	
Société de Chasse	65748	110	110	
Mémoires de Brains	65748	880	300	
APAB (Associations des Prof.Agricoles de BRAINS)	65748	110	110	
Un Brains d'energie	65748	125	150	
Les chemins du bien-être	65748	110	300	
Brains Cyclo club	65748	125	130	
Sous Total I	65748	13 740	14 225	
ASSOCIATIONS HORS BRAINS				
Association au fil de l'eau du pays de retz	65748	0	500	Activité touristique avec la toue (bateau)
Nantes Natation	65748	8281	8871	
Sous Total II	65748	8 281	9 371	

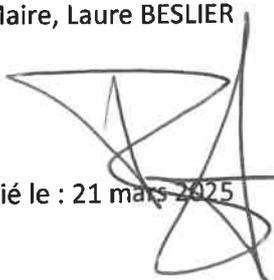
SOLIDARITE				
Restaurants du Cœur	65748	700	950	12 personnes de BRAINS accueillies pour un coût de 1 748 €
Secours populaire Pays de Retz	65748	700	950	30 % d'Augmentation des demandes depuis septembre 2024- Demande de 1 000 €
Banque alimentaire Loire Atl.	65748	500	0	N'a pas fait de demande
ANADOM (DOMUS)	65748	1100	1100	18 usagers senior/handicap (2055 h)-4 usagers famille (142 h)-1127 repas livrés à 7 usagers Demande ANADOM : 1 100 €
CSI Bouaye	65748	500	500	Demande CSI BOUAYE : 500 €
Solidarité femmes	65748	400	0	N'a pas fait de demande malgré ma relance
Association Solidarité Paysans 44	65748	0	100	
ADMR	65748	300	300	Au 31-12-2024 : 3 bénéficiaires-303 h d'intervention Demande ADMR : 300 €
ADAR	65748	310	250	Chiffres 2023 : 2 emplois à Brains-4 Bénéficiaires-91 h Demande ADAR : 227 €
RERZ'AGIR	65748	0	100	
Donneurs de sang	65748	150	400	400 € -Subvention exceptionnelle-70 ans de l'Association
sous total III	65748	4 660	4650	
TOTAL 65748		26 681	28 246	
Collège Bellestre Bouaye	657382	735		
Collège St Hermeland Bouaye	657382	0		
Amis des Ecoles Laïques - projets école JV	657382	8845	10185	Sortie scolaire 35 €/enfant X 212 enfants (7 420 €) et Subv.Execpt. Classe verte 1 (Poney Campbon-35 €/Enf. X 49 Enf.(1 715 €) Et Subv.Except.Classe verte 2 (Noirmoutier-35 € x 30 Enf. (1 050 €)
TOTAL 657382		9 580	10 185	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, ACCORDE aux associations, les subventions présentées dans le tableau ci-dessus, d'un montant de 38 431 €, soit 28 246 € au chapitre 65748 et 10 185 € au chapitre 657382.

Fait à Brains, le 18 mars 2025

Le Maire, Laure BESLIER

Publié le : 21 mars 2025




Le secrétaire de séance, Michelle Jaunâtre




Accusé de réception en préfecture
044-214400244-20250318-180325_2025018-DE
Reçu le 20/03/2025



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 18 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRAINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laure BESLIER, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 mars 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 22 / Présents : 21 / Votants : 22

PRÉSENTS : Laure BESLIER, Yves MORIN, Magali ROUDOUKINE, Rémi AMAILLAND, Chantal BARBEREAU, Julien AMAILLAND, Michelle JAUNATRE, Jean-Noël HUVELIN, Michel GUICHARD, Cécile CHIRON, Maxime BUSSARD, Marie-Claude GARNIER, Patrick DEFONTAINE, Véronique LE CADET, Vincent GARRIOU, Fabienne LÉDÉE, Johnny GROLLEAU, Stéphane LE DANIEL, Céline PIERRE, Gaël VINET, Florence THIBERT, Françoise THOUZEAU.

REPRÉSENTÉ : Stéphane LE DANIEL donne pouvoir à Laure BESLIER

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Michelle Jaunâtre a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2024.

Délibération 2025-019

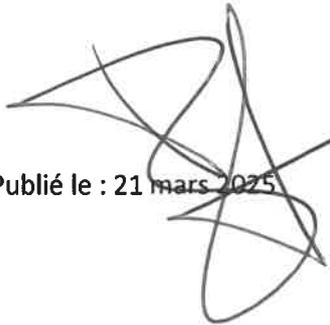
Objet : Fournitures scolaires 2025

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, FIXE, pour les élèves fréquentant l'école publique Jules Verne de Brains, la somme de 35 € par élève pour l'année civile 2025 pour l'achat de fournitures scolaires.

Fait à Brains, le 18 mars 2025

Le Maire, Laure BESLIER

Publié le : 21 mars 2025



Le secrétaire de séance, Michelle Jaunâtre





Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 18 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRAINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laure BESLIER, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 mars 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 22 / Présents : 21 / Votants : 22

PRÉSENTS : Laure BESLIER, Yves MORIN, Magali ROUDOUKINE, Rémi AMAILLAND, Chantal BARBEREAU, Julien AMAILLAND, Michelle JAUNATRE, Jean-Noël HUVELIN, Michel GUICHARD, Cécile CHIRON, Maxime BUSSARD, Marie-Claude GARNIER, Patrick DEFONTAINE, Véronique LE CADET, Vincent GARRIOU, Fabienne LÉDÉE, Johnny GROLLEAU, Stéphane LE DANIEL, Céline PIERRE, Gaël VINET, Florence THIBERT, Françoise THOUZEAU.

REPRÉSENTÉ : Stéphane LE DANIEL donne pouvoir à Laure BESLIER

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Michelle Jaunâtre a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2024.

Délibération 2025-020

Objet : Présentation et vote du budget primitif 2025

Les chapitres 040-041 et 042 ne sont pas intégrés dans le calcul car ce sont des écritures non budgétaires.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
CHAPITRE	BP 2024	REAL 2024	BP 2025
Chap. 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	772 956,99	707 893,91	854 161,99
Chap. 012 CHARGES DE PERSONNEL	1 587 570,00	1 449 096,79	1 609 470,00
Chap. 014 ATTENUATION DE RECETTE	96 871,00	89 772,56	89 146,20
Chap. 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	241 450,00	208 832,52	302 077,18
Chap. 66 CHARGES FINANCIERES	14 000,00	13 707,76	14 000,00
Chap. 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00	0,00	500,00
Chap.68 DOMMAGES ET INTERETS	2 000,00	160,00	2 000,00
S/TOTAL DEPENSES REELLES	2 715 347,99	2 469 463,54	2 871 355,37
Chap. 042 OPERATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00
Chap. 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	834 412,48	0,00	590 138,98
TOTAL	3 549 760,47	2 469 463,54	3 461 494,35
RECETTES			
CHAPITRE	BP 2024	REAL 2024	BP 2025
Chap.013 ATTENUATION DE CHARGES	37 000,00	38 788,86	37 000,00
Chap.70 PRODUITS SERVICES DOMAINE	260 700,00	289 872,29	284 200,00
Chap.73 IMPOTS ET TAXES	482 046,00	440 631,00	457 046,00
Chap.731 IMPOSITIONS DIRECTES	1 238 222,00	1 277 695,79	1 272 602,00
Chap.74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	605 000,00	578 570,40	593 333,00
Chap.75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	84 000,00	55 334,08	63 000,00
Chap.77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	92,00	0,00
Chap.78 REPRISES SUR PROVISIONS	0,00	0,00	0,00
S/TOTAL RECETTES REELLES	2 706 968,00	2 680 984,42	2 707 181,00
Chap.002 EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTES	842 792,47	842 792,47	754 313,35
Chap. n° 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00
TOTAL	3 549 760,47	3 523 776,89	3 461 494,35

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
CHAPITRE	BP 2024	REAL 2024	BP 2025
Chap.020 DÉPENSES IMPRÉVUES			
Chap. 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	117 319,72	116 619,69	116 302,47
Chap. 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 559,60	9 369,46	5 000,00
Chap. 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	432 362,03	244 087,04	227 110,00
Chap. 23 IMMOBILISATIONS EN COURS	988 000,00	0,00	889 226,75
Chap.27 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	0,00	0,00	140,00
S/TOTAL DEPENSES REELLES	1 547 241,35	370 076,19	1 237 779,22
Chap. 001 DÉFICIT INVESTISSEMENT REPORTÉS	0,00	0,00	0,00
Chap.21 RESTE A REALISER	96 452,67	0,00	19 859,41
Chap.040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	0,00	0,00	0,00
Chap. 041 OPÉRATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	25 371,77
TOTAL	1 643 694,02	370 076,19	1 283 010,40
RECETTES			
CHAPITRE	BP 2024	REAL 2024	BP 2025
Chap.10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	315 000,00	322 108,57	315 000,00
Chap.13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	2 638,40	0,00
Chap. 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00	0,00	0,00
Chap. 23 IMMOBILISATION EN COURS	0,00	0,00	0,00
Chap. 24 PRODUITS DE CESSION	0,00	0,00	0,00
S/TOTAL RECETTES REELLES	315 000,00	324 746,97	315 000,00
Chap.001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	397 828,87	397 828,87	352 499,65
Chap.10 EXCEDENT FONCTIONNEMENT CAPITALISE	0,00	0,00	0,00
Chap.021 VIREMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	834 412,48	0,00	590 138,98
Chap. 13 SUBVENTION INVESTISSEMENT-RESTES A REALISER	0,00	0,00	0,00
Chap. 040 OPÉRATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECTION	0,00	0,00	0,00
Chap. 041 OPÉRATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	25 371,77
	1 547 241,35	722 575,84	1 283 010,40

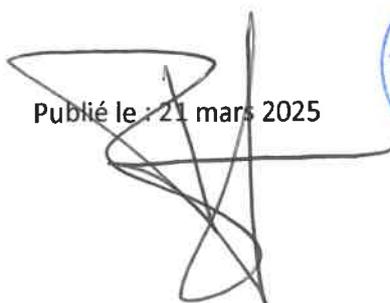
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, VOTE le budget primitif 2024 qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 3 461 494.35 € et qui s'équilibre en dépenses et recettes d'investissement à 1 283 010.40 €.

Fait à Brains, le 18 mars 2025

Le Maire, Laure BESLIER

Le secrétaire de séance, Michelle Jaunâtre

Publié le : 21 mars 2025






Accusé de réception en préfecture
044-214400244-20250318-180325_2025020-DE
Reçu le 20/03/2025